

Fête de la musique

21 juin 2026

La Mairie des Houches travaille d'ores et déjà à la préparation de la Fête de la Musique qui se tiendra le dimanche 21 juin, sur la place du village. A cette occasion, une « scène ouverte » sera proposée, pour permettre aux artistes passionnés de s'exprimer, de faire connaître leur talent et leur univers devant un public. Les chanteuses et chanteurs, quel que soit leur âge ou leur registre sont invités à se faire connaître rapidement, les places étant limitées.

La Fête de la musique est un événement convivial qui rassemble les habitants au cœur du village afin de fêter le solstice d'été, le jour symbolique qui signe le début des beaux jours !

Pour participer à la scène ouverte, il vous suffit de remplir le dossier de candidature, de signer le règlement intérieur, puis d'ajouter les différents documents demandés.

Le dossier de candidature est à envoyer avant le 02 juin 2026 à l'adresse suivante :

Service Animation de l'Office de Tourisme
17 place du Village
74310 Les Houches

Ou par mail à : animation@chamonix.com

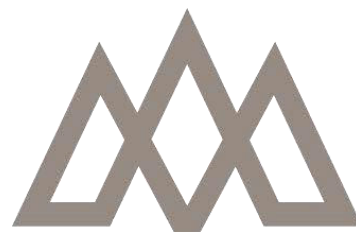
- ouvert uniquement aux groupes acoustiques ou autonomes en sonorisation
- une sélection pourra être réalisée suivant le nombre de réponses.

Un programme complet de la soirée, reprenant les différents horaires et groupes confirmés, sera édité ultérieurement.

La manifestation sera annulée en cas de mauvais temps

LES HOUCHES

MONT-BLANC



Fête de la Musique

La Commune des Houches vous propose de participer à la fête de la musique le :

Dimanche 21 juin

- La scène est mise à disposition par la ville
(Demi scène : 25m² pour 5 personnes max / scène complète : 50m² pour + 5 pers)
- La durée de la prestation sera d'1h maximum, balance comprise.

Merci de joindre à ce dossier :

- un CD comportant un ou plusieurs titres, à défaut un lien internet
- la fiche de renseignements remplie
- le règlement signé
- l'autorisation parentale pour les candidats mineurs (une autorisation par candidat)
- au moins un visuel au format JPEG

Votre candidature est à retourner à : animation@chamonix.com avant
le **02 juin 2026**

Informations et renseignements : 04 50 55 53 78 ou animation@chamonix.com

FICHE DE RENSEIGNEMENTS

Nom du groupe :

Nom et prénom du référent :

Numéro de téléphone :

E-mail :

Formation :

Style :

Répertoire :

	Choix 1	Choix 2	Choix 3	Choix 4	Choix 5	Choix 6	Choix 7
14h > 15h							
15h30 > 16h30							
17h > 18h							
18h30 > 19h30							
20h > 21h							
21h30 > 22h30							
23h > 00h							

Merci de spécifier vos choix d'horaires, nous essayerons d'établir
un programme au mieux

La manifestation sera annulée en cas de mauvais temps

Fête de la Musique

Règlement Scène ouverte aux musiciens et chanteurs

Article 1 : Conditions de participation

La scène ouverte organisée par la commune des Houches est ouverte à toute personne pratiquant la musique et ce de manière professionnelle ou amateur. Le(s) candidat(s) atteste(nt) que les membres de la formation qu'il(s) représente(nt) ont plus de 16 ans le jour de la scène ouverte.

Les candidats présenteront une prestation originale d'une durée d'une heure maximum, balances comprises. Le dossier complet de candidature devra être adressé avant le 02 juin, au Service Animation de l'Office de Tourisme par mail : animation@chamonix.com

Article 2 : Sélection

Une sélection sera effectuée sur dossier par les organisateurs. Les dossiers incomplets ne seront pas retenus. Début Juin 2026, les candidats retenus seront informés de leur participation. Les groupes non retenus seront informés par mail également. Les critères de sélection porteront essentiellement sur la variété des musiques proposées mais aussi sur l'originalité des différents dossiers de candidatures. Le critère du nombre de candidatures ainsi que l'ordre d'arrivées de celles-ci pourront également être pris en compte. Le choix du jury est souverain et ne pourra faire l'objet d'aucune contestation.

Article 3 : Représentations

La scène ouverte se déroulera le : Dimanche 21 juin 2026 (horaires à déterminer)
(annulée en cas de mauvais temps)

L'équipe organisatrice se réserve le droit de déterminer l'ordre de passage des candidats, celui-ci sera décidé en fonction des spécificités techniques et artistiques des candidats. Cependant l'équipe organisatrice essayera au mieux de respecter vos choix d'horaires.

Signature du responsable précédé de la mention « lu et approuvé » :

Autorisation parentale (pour les participants mineurs)

Je soussigné(e) M / Mme.....responsable
légal, autorise..... à participer à la scène ouverte du Dimanche 21 juin
2026, à être photographié(e) et filmé(e) pendant la durée de l'événement en vue
d'une éventuelle diffusion dans la presse.

Fait le/...../ 2026, à..... Signature :